

IAP

MAGAZINE

metaa
FO

RÉFORME DU LYCÉE PROFESSIONNEL

OÙ EN EST-ON À LA RENTRÉE 2024 ?

PÉDAGOGIE

DERNIÈRES NOUVELLES DU
DÉTERMINISME SOCIAL

CARTE BLANCHE

CFA, ORAUX, HUMANITÉ...
LE TRIPTYQUE INFERNAL

RETRAITES

FAIRE PAYER LA DETTE
PAR LES RETRAITÉS ?

The background of the entire page is a photograph of a woman with dark, curly hair, smiling broadly. She is wearing a light-colored, ruffled top and a large, multi-strand beaded necklace. The image is overlaid with a semi-transparent orange filter. The main text is written in a large, white, hand-drawn style font across the center of the image.

POUR
NE RIEN
MANQUER
LISEZ
L'AP !

The logo for 'IAP' is located in the bottom left corner. It consists of the letters 'I', 'A', and 'P' in a stylized, outlined font. The 'I' and 'A' are connected, and the 'P' is separate.

MAGAZINE
LE MAGAZINE DE
L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL

ÉDITO

EDILLO

AU MILIEU DU CAPHARNAÛM...

« Tenir debout dans la rage et dans les ennuis ! » Rimbaud

Comment écrire un édito sans parler du bouleversement historique que nous vivons ? C'est impossible. La colère, la haine, le ressentiment sont immenses contre le président de la République. Ils le sont tout autant contre les partis qui ont gouverné. Contre tous ceux qui sont considérés, à tort ou à raison, comme une « élite » de tout poil qui bénéficie de la mondialisation heureuse quand tant de parents de nos élèves, tant de nos élèves, tant de personnes ont intégré que la République sociale et démocratique ne parvient plus à leur promettre un avenir réussi...

Dans combien d'éditos j'ai écrit que nos élèves avaient intégré l'échec d'une orientation subie en fin de troisième ? Combien de fois j'ai dit le déclassement salarial et irrespectueux des enseignants, leur colère, leur abandon, leur dégoût parfois ? Combien de fois j'ai dit que la réforme Grandjean, conséquence de la loi Pénicaud, était intégralement à l'opposé d'une voie de réussite pour les jeunes, une chance pour une réindustrialisation de la France, abandonnée depuis des décennies. Que cette réforme empêchait le ré-enchantement de notre métier de PLP, de CPE titulaires ou contractuels ? Combien de fois j'ai tenté de porter et dénoncer l'invisibilité des métiers, des braves gens, des provinces françaises ? Tous délaissés ? Combien de fois j'ai hurlé l'abandon de nos départements et territoires d'outre-mer ?

Il y a une énorme attente et une pression maximale sur chaque citoyen soit à se bâillonner soit à se positionner. Rien d'étonnant dans un moment historique. Entre le « tous aux abris », le « je m'affiche pour pas cher » et le « je marque un acte de résistance »...

Pardon : quel bourbier ! J'ai pleuré le soir du 09 juin...

Adhérer au SNETAA, c'est adhérer aux valeurs cardinales qui supplantent toutes les autres revendications : valeur de l'humanisme, contre toute forme de rejet de l'autre, pour défendre la République sociale, pour la laïcité qui assure le « vivre en commun ». Ce n'est pas rien !

Les citoyens ont envie individuellement de dire leur choix... et rien ni personne ne doit les en empêcher.

À ce moment me viennent deux citations :

« Le courage, c'est d'aller à l'idéal et de comprendre le réel », Jean Jaurès, et


« Le choix en politique n'est pas entre le bien et le mal mais entre le préférable et le détestable », Raymond Aron.

Au SNETAA, nous portons haut et fort les revendications que se sont données les PLP et CPE.

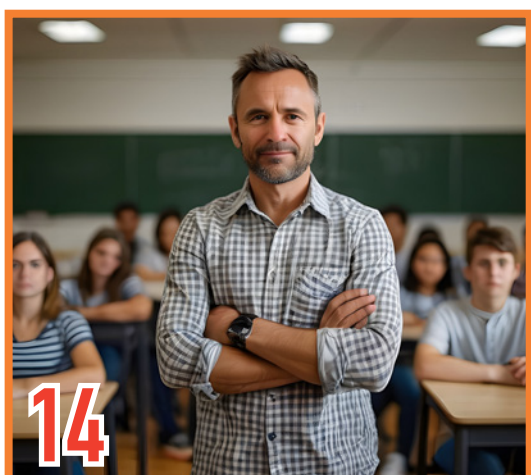
J'invite chacune et chacun à exprimer sa voix de citoyenne et citoyen avec responsabilité.



Pascal VIVIER
Secrétaire général

 @SnetaaFO

SOMMAIR



IAP
MAGAZINE

L'AP MAGAZINE N° 612
EST UNE PUBLICATION DU
SYNDICAT NATIONAL
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ACTION AUTONOME FORCE OUVRIÈRE

RÉDACTION

SNETAA-FO 417 Bureaux de la Colline 92213 SAINT-CLOUD Cedex

Tél.: 01 53 58 00 30 | snetaanat@snetaa.org

CPPAP 0125 S 07264 ISSN 1273 5450

Directeur de la publication : Pascal VIVIER

Responsable éditorial : Alain-Romain NITKOWSKI

Coordination éditoriale : Brigitte VINCENT-PETIT

Secrétariat de rédaction : Fabienne YORO

Direction artistique, conception graphique et mise en page :

Wanderson RIBEIRO | Agence DESSAINTS

Illustrations : Zaïtchick

Images : 123rf.com, SNETAA-FO © | Imprimé en France



ACTUALITÉS 06

RÉSULTATS DU BAC PRO 2023 : LÉGÈRE HAUSSE EN FILIÈRE PROFESSIONNELLE

PÉDAGOGIE 07

QUELLES RÉPONSES FACE AUX INSUFFISANCES DES DHG DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ?

SPÉCIFICITÉS DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES EN LP : UN AUTRE TÉMOIGNAGE

BTS : UN TAUX DE RÉUSSITE EN PROGRESSION POUR LES ÉTUDIANTS ISSUS DU BAC PRO

DERNIÈRES NOUVELLES DU DÉTERMINISME SOCIAL !

QUID DES TESTS DE POSITIONNEMENT DE DÉBUT DE SECONDE PROFESSIONNELLE-ÉDITION 2023 ?

CARTE BLANCHE 12

CFA, ORAUX, HUMANITÉ... LE TRIPTYQUE INFERNAL

EN COUVERTURE 14

RÉFORME DU LYCÉE PROFESSIONNEL : OÙ EN EST-ON À LA RENTRÉE 2024 ?

VOS DROITS 18

CMO, CLM ET CLD : POUR S'Y RETROUVER !

EPI : UNE OBLIGATION DE L'EMPLOYEUR !

PERSONNELS 21

FAIRE PAYER LA DETTE PAR LES RETRAITÉS ? /// RBDE : LE MIROIR AUX ALOUETTES ///

DEVENIR DDFPT /// VIE SCOLAIRE : À L'IMPOSSIBLE... NUL N'EST TENU

OUTRE-MER ET ÉTRANGER 24

NOUVELLE-CALÉDONIE : VERS UNE RENTRÉE ÉCHELONNÉE ?

POLYNÉSIE : UNE RÉFORME DE GRANDE AMPLÉUR ?

BRÈVES 25

CULTURE 26

SYNDICALISATION 27

RÉSULTATS DU

BAC
PRO2023 : LÉGÈRE HAUSSE EN
FILIÈRE PROFESSIONNELLE

Au regard de la pandémie de Covid qui a déferlé sur notre pays en 2020, il est clair qu'il y a un avant et un après pandémie. C'est ainsi que la DEPP, dans une de ses dernières notes d'information, met en parallèle les résultats au bac pour ces deux périodes.

Sur la session 2022, seuls les élèves de terminales bac professionnel n'ont pas été en mesure de dépasser les résultats obtenus par les bacheliers avant la pandémie. Les élèves des filières générales et technologiques, après des années de baisse, ont dès 2022 dépassé les résultats précédents la période covid. Sur la session 2023, si les résultats sont un peu en hausse dans la voie professionnelle, il ne dépasse que très légèrement ceux obtenus avant le Covid.

Quant à la proportion de bacheliers professionnels dans une génération, il passe de 20,6 % en 2022 à 20,1 % en 2023, soit 0,5 point de moins.

Le SNETAA n'est pas étonné par ces chiffres. Notamment car les élèves de LP ont été les plus impactés par la mise en place d'un enseignement principalement par visio-conférence. Sous-dotés en moyens informatiques et passant de la pratique de l'atelier à l'abstraction de la discipline, c'était pour ces jeunes une montagne de difficultés à franchir.

Pour ne rien arranger, à leur retour en classe, c'est la nouvelle mouture « famille de métiers » qui s'installait, ainsi que deux modifications d'évaluation à l'examen en leur défaveur. La première portait sur l'obligation d'obtenir la moyenne sur la partie professionnelle, la seconde concernait les épreuves d'oral du rattrapage, pour lesquelles le candidat n'a plus le choix des disciplines à repasser comme dans les autres voies. Pire encore, les coefficients de ces disciplines sont si faibles comparés aux coefficients des disciplines professionnelles qu'elles ne

permettent pas de rattraper les points manquants de la première session.

Et que dire des effets de la nouvelle réforme ? Avec 170 heures de cours en moins sur l'ensemble du cursus, c'est mettre en péril, avant même qu'elle ne commence, la formation de ces jeunes. Des examens avancés à la mi-mai pour la plupart des épreuves, quand d'autres (oral de projet et PSE) sont repoussés à fin juin, sans cours pour les élèves en PFMP pendant 6 semaines, c'est bâcler la préparation et le passage des examens de fin de terminale. On voudrait plomber la réussite des élèves de bac pro que l'on ne s'y prendrait pas autrement.

Pour le SNETAA, la réussite de nos jeunes de lycée professionnel, dans leurs examens mais également dans leur poursuite d'études, passent par plus d'École et mieux d'École. La réforme est très loin de cette ambition. Quel gâchis !

QUELLES RÉPONSES FACE AUX INSUFFISANCES

DES DHG DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ?

En LP, SEP, SEGPA et EREA, les dotations ne sont à la hauteur ni des difficultés rencontrées, ni des missions qui sont confiées aux personnels, ni du nombre nécessaire d'adultes disponibles pour l'accompagnement et la formation des élèves. Des DHG insuffisantes, c'est ce qu'ont rappelé des chefs d'établissement, lors de la récente audience accordée à l'intersyndicale voie pro. Le SNETAA-FO, s'il fait sien ce constat, condamne avec force les expérimentations réalisées ici ou là et déjà dénoncées à la suite des tournées d'établissement des mois de février et mars.

Un véritable état des lieux, sincère et partagé, s'il avait été réalisé lorsqu'il était réclamé par l'ensemble des organisations syndicales, aurait probablement permis de mesurer avec pertinence les difficultés qui reposent sur nos établissements. Les moyens nécessaires à allouer à nos structures pour dépasser ces difficultés auraient pu être également ciblés et quantifiés avec pertinence. Cet état des lieux n'a pas été dressé et les difficultés continuent de s'amplifier à chaque nouvelle rentrée scolaire.

Le SNETAA-FO exige que toutes les heures de DHG, qu'elles soient dites en « heures poste » ou en « HSA », soient réparties dans les enseignements disciplinaires et apparaissent dans les VS (ventilation des services) des enseignants. Assez de ces « réserves » réalisées sur le dos des personnels !

Nous avons déjà eu à combattre des heures minimisées, « heures coefficientées » (par 0,85 ou 0,9 voire par 0,95), dont la justification était aussi fumeuse que contraire aux textes officiels, dont aucun ne mentionne de telles inepties, bien évidemment. Seulement voilà, si nous n'avons pas eu de signalement de personnels de direction s'engageant à marcher sur l'eau,

d'autres, trop nombreux, semblent s'être lancés religieusement, dans la multiplication des petits pains. Au moment de la ventilation de la dotation, malgré le constat de DHG insuffisante pour assurer les enseignements dans des conditions satisfaisantes, tant pour les élèves que pour les enseignants, la tentation de conserver des heures d'enseignement « sous le coude » pour de magiques transformations, sont trop fréquentes. C'est toujours trop mais parfois ça dépasse l'entendement, tant les volumes sont particulièrement indécents, certains chefs d'établissement allant jusqu'à proposer la transformation de plus de la moitié des HSA de la DHG.

Rappelons que cette pratique délétère revient, in fine, à considérer que les enseignants ne réalisent pas toutes les heures inscrites dans leurs obligations de services et en particulier dans leur VS. Ainsi une HSA, au même titre que n'importe quelle « heure poste », est considérée sur une base de 36 semaines d'exercice en « face-à-face élève ». La transformation d'une HSA en 36 HSE n'est intéressante que si le pari est fait qu'en les distribuant à la petite semaine il en restera dans le panier à la fin de l'année. Par ailleurs, rares sont les membres élus au conseil d'administration qui peuvent se vanter de savoir ce que sont réellement advenues, au bout du bout, ces heures multipliées sur le dos des personnels.

Le débat actuel de savoir si 1 HSA vaudrait plutôt 30 HSE ou plutôt 36 donne toute la mesure du propos. L'estimation repose sur l'hypothèse qu'en moyenne, la multiplication des petits pains permet, pour chaque HSA, de subtiliser au revenu des personnels l'équivalent de 6 HSE. Ce qui revient peu ou prou à appliquer un coefficient de près de 0,8 à certaines heures qui doivent normalement être inscrites à la VS pour 1 heure. Soit 20 % de perte de rémunération pour les profs et 20 % tombés du ciel pour l'administration.

Pour le SNETAA-FO, le sujet consistant à savoir qui doit bénéficier de cette manne sortie du chapeau, ou plus exactement de la « tonte » des personnels, n'est pas le sujet. Nous réaffirmons que toutes les heures de la DHG, qu'elles soient dites en « heures poste » ou en « HSA », doivent être réparties dans les différentes disciplines ; elles doivent être en nombre suffisant pour réaliser les enseignements dans de bonnes conditions et permettre de relever les défis, aux difficultés croissantes, auxquels nous sommes soumis. Les heures doivent apparaître pleinement dans les VS.

Si le constat partagé est qu'il faut, pour permettre d'être réactif, pouvoir disposer d'une dotation supplémentaire autorisant les ajustements jugés nécessaires en cours d'année. Il faut réclamer cette dotation mais en aucun cas la faire financer par les personnels, sur leurs propres deniers.

Le SNETAA-FO rappelle tout le mal qu'il pense du « Pacte » par le fait qu'il mette en concurrence les personnels et ne favorise en rien la coopération, pourtant primordiale, pour relever les défis auxquels nos structures doivent faire face. Nous notons par ailleurs que la moitié des parts de Pacte dédiées à la voie professionnelle relève de « face-à-face pédagogiques » et non de missions rattachées à des IMP ou assimilées. Le SNETAA-FO exige donc la réintégration de cette enveloppe budgétaire liée aux heures de face-à-face pédagogique dans les DHG. Ceci correspond à une augmentation de l'ensemble des DHG de 5 % et permettra d'effectuer les enseignements et les actions de soutien dans une cohérence d'ensemble validée par les membres des conseils d'administration.

Pour le SNETAA-FO, voici une première réponse face aux insuffisances des DHG !



SPÉCIFICITÉS DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES

EN LP : UN AUTRE TÉMOIGNAGE

Après le témoignage de professeurs d'enseignement professionnel (voir publications précédentes), nous poursuivons notre tour d'horizon avec un collègue de l'enseignement général.

Christelle B., PLP en lettres-histoire, enseigne auprès de classes de CAP et de baccalauréat professionnel. Elle voit la bivalence comme une plus-value pour les élèves. En effet, ces derniers arrivent en LP avec peu de bases en histoire-géographie. Le français permet, lui, une plus grande ouverture en apportant un « côté plaisir » par l'introduction de supports différents dans la forme et dans le contenu. De plus, jusqu'à présent, un enseignant de lettres-histoire avait une totale liberté pédagogique dans le choix des œuvres étudiées en classe ; la nouvelle progression de terminale est désormais plus directive.

Mais comment réconcilier les élèves avec ses matières ? « En lycée professionnel, on prend nos élèves en 3D », c'est-à-dire en tant qu'individu dans son entièreté. C'est le postulat de départ de Christelle. Avec les élèves entrants en LP, elle va durant le premier semestre travailler sur l'estime de soi, la revalorisation et ainsi permettre aux élèves de reprendre progressivement confiance. Elle peut, par exemple, proposer un texte de rap comme une « perche tendue », pour aller progressivement vers des aspects plus techniques de l'étude de la langue française. Concernant les évaluations, elles sont adaptées pour favoriser l'amélioration continue.

Comme de nombreux PLP, Christelle s'est

L'ouverture du studio à d'autres collègues est envisagée pour les années à venir.

Christelle porte également un projet « cinéma » en collaboration avec le directeur d'un cinéma municipal.

Des élèves de CAP profitent des interventions d'un professionnel pour faire aboutir un projet autour du SLAM.

Tous ces projets permettent d'attiser la curiosité des élèves, de (re)prendre confiance en soi, de donner du sens aux apprentissages, de s'inscrire dans une réalisation concrète, de ressentir un sentiment de fierté, de travailler les compétences d'aisance orale, d'éloquence, d'être force de proposition pour faire évoluer le projet. À titre d'exemple, deux journées olympiques sont organisées au lycée ; mais comment inclure les élèves dispensés en EPS lors de ces journées ? Ils sont tout naturellement devenus « commentateurs sportifs » par l'intermédiaire du studio radio le temps de cette compétition. Un projet joue la carte de la différenciation pédagogique : il permet d'inclure TOUS les élèves.



Même si Christelle pense la durée des projets qu'elle propose à ses élèves en amont de manière à que ces derniers ne s'essouffent pas, parfois, elle va prendre le parti de faire une pause ou de réajuster le projet. Elle laisse les élèves s'organiser en groupe et se répartir les tâches à l'intérieur du groupe. Évidemment, avec certaines classes plus difficiles, il lui arrive d'imposer davantage l'organisation.

En CAP, l'inscription de classes à des concours de lecture est une véritable réussite pour les élèves. « Ça marche ! Ça leur permet de renouer avec la lecture plaisir. » Elle programme, en parallèle, en partenariat avec sa collègue du CDI, un « café littéraire » : un moment d'échange convivial ouvert à la discussion informelle.

Les projets permettent aussi aux élèves de travailler autrement sur les heures d'accompagnement. Des « petits projets » viennent également ponctuer ses heures de co-intervention. Avec les filières industrielles, ils ont réalisé des affiches de prévention autour du thème « sécurité à l'atelier ». Avec les sections coiffure, ils ont rédigé des fiches explicatives sur les différents types de coiffure. Pour Christelle, c'est l'évaluation non pas du projet mais des compétences qui est plus ardue.

Travailler par projet demande à l'enseignant un véritable investissement en temps notamment en termes de préparation.

Ce nouveau témoignage, nous permet de mesurer une fois encore non seulement la qualité de la posture professionnelle des enseignants de lycée professionnel mais aussi la pertinence dans leur choix des méthodes pédagogiques. Être enseignant en LP, c'est enseigner différemment pour aider nos élèves, tous nos élèves, à se réconcilier avec l'école, à dépasser leurs limites, à devenir de futurs adultes éclairés et émancipés.

Le SNETAA-FO demande toujours que la spécificité des PLP, engagés pleinement dans leurs missions, soit enfin reconnue, et que les LP soient tous inclus en éducation prioritaire avec les primes afférentes.

Vous aussi, vous innovez dans vos pratiques pédagogiques ou vous souhaitez partager vos expériences, vous pouvez laisser vos coordonnées par mail à snetaanat@snetaa.org.

BTS

UN TAUX DE RÉUSSITE EN PROGRESSION POUR LES ÉTUDIANTS ISSUS DU BAC PRO

Le nombre de candidats présents et le taux de succès à l'examen du BTS sont quasiment stables. En 2023, 140 800 étudiants ont obtenu leur BTS – ce qui représente 75,5 % des candidats. On constate une baisse notable du nombre de candidats sous statut scolaire (- 11,6 %), lesquels représentent 48,2 % des effectifs.

Les candidats en apprentissage restent moins nombreux, mais ils sont 19 % de plus sur un an à provenir de cette voie. Leur taux de succès reste inférieur à celui de la voie scolaire (73,1 % contre 80,4 %). Le taux de candidats admis pour un BTS de la production augmente : 80,3 % d'entre eux obtiennent leur diplôme. En revanche, il diminue dans le domaine des services (73,7 %). La part des femmes se maintient dans les spécialités de la production (19,3 %), mais elle baisse dans celles des services, où elles représentent tout de même 57,8 % des effectifs.

Les femmes réussissent mieux l'examen de manière générale : 86 % d'entre elles obtiennent leur diplôme, contre 78,9 % pour les hommes. Dans les services, le taux de succès accuse une baisse pour les femmes de 1,2 point par rapport à 2022 (75,2 %). Cette baisse se constate également chez les hommes (- 1 point et 71,5 % de réussite).

Hors BTS agricoles, les candidats présents à l'examen du BTS et issus d'un baccalauréat général représentent 29 % des effectifs et 33 % des admis. Ils conservent le meilleur taux de succès (85,5 % des admis), bien que celui-ci soit en baisse. Les candidats anciens bacheliers technologiques sont les plus nombreux : 33 % de l'ensemble des candidats. Leur taux de succès est également en baisse : 76 % (baisse de près de 8 %).

Enfin, les candidats détenteurs d'un bac professionnel composent 32 % de l'effectif global ; leur nombre augmente de 5,5 % et celui des admis de 7,6 %. Leur taux de succès, de 64,8 %, est en hausse de 2,1 points, tout en restant inférieur à celui des détenteurs d'un bac général ou technologique.

Le SNETAA se félicite de l'opportunité croissante que nos élèves ont d'intégrer et d'obtenir un BTS. Cela grâce notamment aux enseignements adaptés et de qualité qui y sont dispensés par les PLP. Le SNETAA continue à affirmer que les PLP ont toute légitimité à intervenir en BTS où nos élèves sont de plus en plus présents !

Le SNETAA revendique toujours l'ouverture de plus de BTS en lycée professionnel avec des enseignements assurés par des PLP. Nous demandons également la création d'un nouveau diplôme de niveau bac + 3 pour créer un véritable continuum et une réelle dynamique de progression de la qualification des jeunes qui choisissent la filière professionnelle. Ce sont des combats que nous menons sans relâche ; force est de constater que nous le menons souvent seuls.

DERNIÈRES NOUVELLES DU DÉTERMINISME SOCIAL

Bourdieu montrait que l'école ne résolvait pas réellement le problème du déterminisme social (« *La Reproduction, éléments pour une théorie du système d'enseignement* », éditions de Minuit, Paris, 1970, Le Sens commun).

Selon lui, l'École, en voulant assurer une égalité des chances, cache le fait que les inégalités qui existent avant l'école subsistent au sein de l'école. C'est pourquoi, il invite déjà, en 1970, à la mise en place de mesures plus spécifiques pour aider les élèves les plus défavorisés, pour éviter de placer les individus les moins aisés en situation d'échec scolaire et éviter de perpétuer ainsi les inégalités de classe. Il cite pour exemple, la différence d'appétence pour l'école, pour les études qui est flagrante en fonction du milieu social ; et elle n'est pas assez prise en compte selon lui au sein du système scolaire.

Depuis 1970, le déterminisme social se porte toujours aussi bien en France ! Et l'École ne permet toujours pas réellement de le corriger.

UNE CORRÉLATION ÉTROITE ENTRE ORIGINE SOCIALE, DIPLÔME ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Le Céreq (centre d'études et de recherches sur les qualifications), dans sa dernière étude, met en avant le poids du déterminisme social en France aujourd'hui. En effet, le milieu d'origine est décisif sur le niveau de diplôme obtenu par les jeunes et donc sur leur insertion professionnelle.

« L'origine sociale impacte les résultats scolaires mais également le choix d'orientation. » À la fin de la classe de troisième, 59 % des jeunes issus des milieux socialement plus précaires sont orientés



dans la voie professionnelle (contre 16 % pour les enfants dont les parents sont cadres tous les deux). Cette orientation ne se fait pas par choix : il s'agit d'une orientation subie dans 21 % des cas, deux fois plus que pour les enfants de cadres. Un quart seulement des enfants de famille ouvrière sont titulaires d'un baccalauréat général comparativement à 79 % des enfants de cadres. Et un tiers d'entre eux ne sont pas bacheliers, un pourcentage plus de six fois plus important que pour leurs homologues ! Concernant les études supérieures, entre un quart et un tiers des jeunes d'origine modeste n'obtiennent aucun diplôme. Il y a un vrai constat d'échec quand on compare ce résultat à ceux des enfants de cadres qui est de 13 %.

De plus, « les filières les plus prestigieuses de l'enseignement supérieur restent le bastion des enfants d'origine sociale élevée ». Par exemple, parmi les étudiants en 3e cycle universitaire en 2023, seulement 8 % sont des enfants d'ouvriers contre 41 % pour les enfants de cadre. Il en va de même pour les classes préparatoires aux grandes écoles. Ces inégalités se poursuivent ensuite lors de l'accès à l'emploi : plus les jeunes sont issus de familles modestes, plus ils restent aux marges de l'emploi. Cette différence s'estompe cependant lorsque les jeunes sont à niveau de diplôme équivalent. La longueur des études annule la composante « origine sociale » quand on observe le taux d'emploi après trois ans de vie active. Donc, des conditions favorables d'apprentissage devraient

être mises en place pour permettre à tous les élèves de s'engager dans la réussite de leur parcours scolaire dès son commencement quel que soit leur milieu social d'origine. Luttons contre la reproduction sociale !

Cette publication du Céreq conclut sur l'importance de la mixité sociale dès l'école primaire comme moyen d'agir pour la réussite scolaire de tous et pour un accomplissement de l'insertion professionnelle de chacun.

EN CAP

Une récente note d'information de la DEPP fait un focus sur les élèves de CAP, comparativement à un panel global d'élèves entrés en CP en 2011. Sans surprise, les élèves orientés en CAP sous statut scolaire ont plus de difficultés scolaires, sont issus d'un milieu socialement plus défavorisé et ne choisissent pas leur orientation en CAP comparés à leurs homologues en CAP par apprentissage.

Dans le détail, alors que 37 % des élèves du panel global des élèves de 2011 ont une origine sociale défavorisée, ils sont presque deux fois plus nombreux en CAP sous statut scolaire (66 %). À l'opposé, selon la DEPP, 37 % des élèves du panel sont d'origine sociale très favorisée ou favorisée alors que pour les élèves de CAP sous statut scolaire, ils sont près de trois fois moins nombreux (11 %).

Les élèves dont le revenu familial mensuel est inférieur à 1 600 euros sont deux

fois plus nombreux en CAP sous statut scolaire que les élèves du panel global (44 % contre 21 %). Pour les très hauts revenus, foyers avec un revenu mensuel supérieur à 4000 euros, ils sont cinq fois moins inscrits en CAP sous statut scolaire que dans le panel global (5 % contre 25 %).

En allant plus loin dans l'analyse, on retrouve une corrélation entre le niveau éducatif de la mère et le « choix » du parcours de l'élève. Les élèves en CAP sous statut scolaire dont la mère possède un diplôme du supérieur sont quatre fois moins représentés que l'ensemble des élèves (9 % contre 40 %). En parallèle, les élèves dont la mère est diplômée d'un CAP ou d'un BEP ne représentent que 19 % du panel alors qu'il atteint 30 % pour les élèves de CAP sous statut scolaire.

Alors que le déterminisme social est mis en avant par de nombreuses études, y compris celles de ses propres services, les dernières décisions budgétaires et pédagogiques du ministère de l'Éducation nationale ne font qu'aggraver la situation.

Le SNETAA-FO continue de se battre pour que l'on donne à l'École les moyens de lutter contre le déterminisme social, que l'on donne aux enseignants la parole pour construire l'École de demain.

Nous rappelons qu'il est nécessaire de mettre des moyens dans la formation professionnelle sous statut scolaire et d'augmenter le volume horaire en CAP pour aider les élèves à progresser. Le SNETAA-FO exige davantage de moyens matériels, horaires et humains pour la voie professionnelle et en particulier pour les classes de CAP où sont scolarisés des élèves en grande précarité sociale et en grande difficulté scolaire.

Pour que le constat de Bourdieu d'il y a 50 ans évolue enfin...

Que la liberté de chacun de nos élèves ne soit pas grandement limitée par ce déterminisme social.

Que l'École permette réellement de le corriger...

Le SNETAA-FO porte un projet global pour l'enseignement professionnel sous statut scolaire !

QUID DES TESTS DE POSITIONNEMENT

DE DÉBUT DE SECONDE PROFESSIONNELLE
ÉDITION 2023 ?

Chaque année, alors que les élèves sont évalués fin juin-début juillet à l'occasion du DNB, surgit l'idée saugrenue d'effectuer des tests de positionnement dès l'entrée en seconde. Pour l'année 2023, les conclusions statistiques viennent seulement d'être livrées par la DEPP. Un mépris de plus lancé à la tête des professeurs, lesquels ne cessent de rappeler qu'ils sont capables, au terme de trois semaines de cours, de cerner eux-mêmes les difficultés de leurs élèves, sans avoir recours à ces tests chronophages. D'autant plus qu'on leur refuse systématiquement l'accès aux questions posées, et aux réponses précises de leurs élèves ! Que révèlent ces « pseudo » tests ? Jetons un coup d'œil aux statistiques de la DEPP. En seconde professionnelle, ce sont 63,4 % des élèves qui se trouvent en septembre 2023 dans les groupes les moins performants en français... contre 15,4 % en seconde générale et technologique. Ils sont plus nombreux à intégrer ces groupes dits « fragiles » qu'en 2022 et 2021. Ce sont la compréhension de l'écrit et de l'oral qui pèchent le plus, devant le lexique, l'orthographe et la grammaire. Et l'écart filles/garçons est de 7,6 points, au bénéfice des filles.

Du côté des mathématiques, les résultats des élèves « confirment la tendance à la hausse depuis 2021 ». Le domaine des « espace et géométrie » est le moins maîtrisé, celui des « automatismes » est celui qui l'est le plus. Encore une fois, ce sont 71,6 % des élèves de la voie professionnelle qui appartiennent aux groupes les moins performants en mathématiques.

Enfin, et sans surprise, les disparités de maîtrise sont très marquées selon le profil social de l'établissement. Même si la DEPP précise que « les écarts entre lycées professionnels favorisés et moins favorisés diminuent » depuis 2019 en français. Ce n'est toutefois pas le cas en mathématiques où l'écart grandit.

Ces conclusions ne sont donc pas une grande révélation. Nous savions déjà que nos élèves étaient plus fragiles et plus en difficulté. Dès lors, à quoi ou à qui servent réellement ces tests ?... Il est à craindre qu'ils ne soient en fait qu'un outil pour évaluer les établissements... et compromettre encore la mixité sociale.

Pour le SNETAA, ces évaluations énergivores de début d'année ne peuvent pas exister à des seules fins statistiques. Elles doivent être la base de repérage d'élèves en difficulté pour leur apporter les besoins appropriés, en particulier au travers des heures d'accompagnement personnalisé.

Ces positionnements redonneraient ainsi du sens à ces évaluations tant aux yeux des élèves que des professeurs. N'est-il pas temps de s'appuyer sur des « tests de positionnement » plutôt que d'« évaluation de seconde » dont personne ne voit, depuis qu'elles existent, l'utilité concrète au service des élèves ?

CFA, ORAUX, HUMANITÉ... LE TRIPTYQUE INFERNAL

L'ANNÉE SCOLAIRE
TOUCHE À SA FIN.
SI LE SOLEIL COMMENCE À
DÉPLOYER SES RAYONS, LES
CONVOICATIONS, ELLES,
PLEUVENT.

Oraux, écrits, CAP, BAC PRO, BTS, DNB (si, si), surveillances, jurys, harmonisations, webinaires de 17h à 19h, déplacements dans d'autres départements... nombreuses sont les réjouissances qui nous attendent, lovées dans *Imagin'!* *Imagine... all the people*, sollicité pour le public – mais aussi pour le privé.

En effet, c'est à nous, PLP, cadres de la fonction publique, que revient aussi la mission d'évaluer les élèves des officines privées. Et des CFA publics.

Nul doute qu'avec la réforme de la voie professionnelle qui plongera plus tôt les

élèves de terminale dans la marmite du bac 2025, nous serons encore plus happés par les nécessités des examens de ces établissements. Alors que nous serons censés nous occuper des élèves qui ont fait le choix de rester au lycée plutôt que de partir en stage.

Récit d'une expérience (malheureusement récurrente) d'évaluation d'oraux de CAP, avec des apprentis issus d'un CFA public.

En histoire-géo/EMC, les élèves doivent se présenter avec huit documents – qu'ils sont censés avoir préparé avec leur professeur. Ils doivent en commenter un, en s'appuyant sur leurs connaissances :

- ① quasiment AUCUN élève ne vient avec des documents ;
- ② strictement AUCUN élève n'est au fait des modalités de cet oral (on est déjà heureux quand ils ne nous disent pas : « C'est bien l'anglais qu'on passe

aujourd'hui? ») ;

- ③ les élèves ne connaissent RIEN du programme.

Là, on se dit : bah, il nous balade. Celui-là aussi. Celui-là encore. Pourtant... lorsqu'ils sont quarante sans sujet, sans connaissance aucune, alors vient le temps des questionnements.

Et à une question comme « mais comment se passaient vos cours d'histoire-géo, vous deviez bien travailler? ». La réponse est unanime : « On n'a pas eu de prof pendant 4 mois » ou « On allait sur Kahoot. »

« - Kahoot ? Kezako ?

- Ben, c'est une appli sur laquelle on fait des quiz.

- Aaaaah ! Et donc vous les corrigiez ensuite avec votre professeur ?

- Non, non, on cliquait sur « réponse » et elle apparaissait ».

Je vous laisse apprécier la valeur pédagogique...

Petit tour sur « education.gouv. », sur le recrutement en CFA : « Les membres du personnel de direction, d'enseignement et d'encadrement doivent répondre à des critères de qualification fixés au Code du travail et en règle générale identiques à ceux exigés pour enseigner en établissement public au même niveau ».

Avec le « en règle générale », tout est dit. Le champ des manquements est ouvert.

La réalité, c'est qu'il arrive trop fréquemment que les élèves ne fassent rien avec leur prof d'enseignement général. La réalité, c'est que des pseudo-profs embauchés dans des CFA ne prennent pas la peine de préparer leurs élèves au CAP. Huit sujets ! Huit documents ! Est-ce là le bout du monde ?

Pour nous, PLP qui préparons nos élèves sous statut scolaire aux mêmes diplômes, il est inimaginable d'envoyer les chérubins vers l'examen sans s'être acquittés de notre fonction, de notre devoir – vous appellerez comme vous voulez – ne serait-ce que pour égoïstement soulager notre conscience.

Ce constat est éprouvant pour nos nerfs mais la gestion de nos émotions n'est pas parvenue au bout de ses peines.

Un Bangladais de vingt-deux ans arrive devant vous – vous lui expliquez ce que vous attendez de lui. Il commence à essayer de répondre, dans un français qu'il maîtrise à peine, à votre sollicitation. Il se retrouve rapidement en difficulté car il n'a pas compris et il n'est même pas arrivé à lire le document qu'il est censé commenter. Si encore on l'y avait préparé, il aurait pu se rassurer en apprenant par cœur... Vous le voyez se décomposer. Il s'arrête, plonge sa tête dans ses mains – et vous livre soudainement un coup de poing. Enfin, son histoire, quoi. Ses parents tués au Bangladesh quatre ans auparavant. L'arrivée en France, terre de toutes les espérances, puis la solitude. Les frères et sœurs restés là-bas, la difficulté de la langue qui induit la difficulté à créer du lien. Mais, quand même, un CDI dans la restauration. Eh ben non, ça ne suffit

pas : il faut obtenir le CAP pour que le titre de séjour soit prolongé.

Un diplôme auquel on te prépare mal en CFA – contre ta sécurité, ta paix, éventuellement ta vie ! Vendeur, le slogan.

Et voilà qu'il se met à genoux, grand gaillard en pleurs, en vous SUPPLIANT de lui mettre la moyenne, répétant que ça fait trois fois qu'il passe ce CAP – que c'est sa dernière chance.

Ah bon ? J'ai ce pouvoir-là, moi ?! Participer, collaborer à la décision de retour dans son pays ?!

La colère monte. Je suis venue évaluer des « gamins » ou des jeunes adultes en français et en histoire. Je ne suis pas venue me prendre l'actualité, l'irresponsabilité politique, l'insuffisance institutionnelle, la détresse humaine en pleine poire. Je ne les fuis pas, qu'on soit bien d'accord – je les affronte au quotidien. NOUS les subissons au quotidien. Mais en tant que spectateurs impuissants, militants déterminés, citoyens conscients... ou profs responsables et ô combien investis qui mettent toutes les chances du côté de ces jeunes qu'on leur confie. Avec un souci au quotidien de la pédagogie – mais aussi du bien-être de ces « grands » enfants.

Or, je refuse que l'on me culpabilise et que l'on me fasse endosser une horrible responsabilité qui insulte mon humanité.

L'évaluateur froid mettra 02/20 à cet exercice oral catastrophique. Pas de maîtrise de la langue, pas de connaissances.

JE lui mettrai la moyenne – et peut-être même un peu plus. Suis-je une mauvaise prof ? Est-ce que je trahis la mission qui m'est confiée ? Est-ce que je déroge à mes obligations ?

La question se pose... deux minutes.

Sur ce coup-ci, je ne « fonctionnerai » pas : je serai juste humaine. Car oui, il peut y avoir une dichotomie. Manifestement.

Et là, je voudrais le positionnement des IPR. De l'institution qui ne met pas en place les moyens nécessaires à la prise en charge des primo-arrivants plus « âgés » qui arrivent en France, qui ne met parfois pas de profs devant ces jeunes qui peuplent les CFA tant vantés mais qui s'acquittent

de si peu – même pas d'un programme.

Quid réellement de leur évaluation, à ces centres de formation ?

Laissez-nous, PLP, au mois de mai et début juin devant nos gamins en formation initiale ! C'est un scandale que de nous enlever à eux alors que nous les préparons toute l'année, en terminale, au bac – avec des difficultés déjà avérées pour boucler ce que l'on doit transmettre ! Laissez-nous accomplir notre travail ! Cessez de saper notre énergie en nous « ventilant » ici ou là, au gré des besoins des CFA !

Les journées d'interrogations orales se poursuivent. Il n'était pas seul. Ils sont plusieurs à soumettre leur titre de séjour au CAP qui va décider de leur sort...

« L'humanité est une entreprise surhumaine », disait Giraudoux.

On se le dit en écoutant la radio, en lisant les journaux, en fermant les yeux devant des images télévisées trop... dures.

Mais aussi en évoluant au cœur d'une politique – notamment éducative – qui nous place en situation de juges face à des jeunes qui nous supplient d'entendre leur désespoir.

Vivement la fin de l'année. On est fatigués. VRAIMENT.

Septembre sera le mois du regain, celui où notre vocation s'enthousiasme de découvrir de nouvelles petites personnalités – ou d'en retrouver certaines – et de transmettre, de se renouveler.

Allez, on y croit !



Laëtitia CALBET



RÉFORME DU LYCÉE PROFESSIONNEL

OÙ EN EST-ON À LA RENTRÉE 2024 ?

Au moment où l'année scolaire se termine, il est temps de faire un point pour bien avoir en tête ce qui nous attend à la prochaine rentrée de septembre.

Après 2023, gratifications aux forceps et embauche de responsables de BDE (mis en situation d'insécurité quant au renouvellement de leur emploi, mission et payeur), la réforme s'installe dangereusement en septembre avec :

- la seconde prépa-lycée expérimentale qui, à terme, devrait faire disparaître le vivier d'élèves pour les CAP sous statut scolaire ;
- les heures de français/ mathématiques en seconde qui correspondent au « choc des savoirs » sans moyen quand, en même temps, le gouvernement supprime 170 heures de cours aux élèves ;
- la désorganisation totale de la terminale bac pro et de la vie des PLP ;
- et... la dernière brique, la pire : trans-

formation de la carte des formations de 25 % pour 2027 (5 % par an) annonçant un plan social exécutable.

En mettant « au clair » cette réforme, ce qui nous attend à cette rentrée, c'est aussi pour chacune et chacun la nécessité d'organiser la riposte pour sauver nos emplois, nos conditions, de travail et même l'enseignement professionnel sous statut scolaire.

Retour sur cette année 2023, et sur les nouveaux éléments de la réforme qui seront mis en place à la rentrée 2024, et leur impact sur le déroulement des enseignements l'année prochaine.

LA GRATIFICATION DES PFMP : échec sur toute la ligne (décret n°2023-65 du 11 août 2023)

Prévus pour un versement dès le début janvier, les virements sur les comptes bancaires des jeunes ou de leur famille n'ont réellement débuté qu'à la mi-avril provoquant chez les jeunes, ici, des mouvements de colère, là, des appels à la grève, et au ministère une sérénité à

toute épreuve ! Bien sûr !

L'enveloppe financière de cette mesure (500 millions d'euros), c'est du gâchis, un sentiment de raté sur toute la ligne qui se dégage pour la première année de ce dispositif. Pas sûr qu'à Bercy, on voit tout cela d'un bon œil au moment d'une crise budgétaire sans précédent.

Quid des étudiants en BTS, en IUT ? En licence pro ?

Le SNETAA porte depuis plus de 20 ans la nécessité de valoriser les élèves de la voie professionnelle sous statut scolaire. Parce que cela participe à une meilleure estime de soi.

Pour le SNETAA, il est grand temps d'engager une véritable discussion sur un statut spécifique du lycéen professionnel. Avec à la clé, un accès pour tous les élèves de LP à des bourses revalorisées, et un renforcement de l'encadrement culturel pour ces jeunes souvent le plus éloignés de la culture (Pass culture, permis de conduire, trimestre de retraite...) plutôt qu'une rémunération qui ne dit pas son nom !

LES ENSEIGNEMENTS AUX SAVOIRS FONDAMENTAUX EN CLASSES RÉDUITES :
consolidation des savoirs fondamentaux au rabais

Les heures de mathématiques et de français se feront en groupe à effectif réduit en seconde professionnelle. Ces groupes seront organisés sur la base des résultats à des tests et en fonction de la progression de chaque élève.

Donc avec des groupes élèves évolutifs chaque semaine ? Mois ? Trimestre ?

LES QUESTIONS SANS RÉPONSE :

- Des groupes à effectifs réduits ? De quoi parle-t-on ? Sûr, pas de dédoublements ! Une désorganisation assurée ! Les IEN portent déjà la bonne parole pour expliquer aux collègues qu'il s'agit de groupes de niveau (et non de dédoublements) ; le choc des savoirs au LP, c'est la fin de la pédagogie par projet que les dédoublements permettaient.

- Sur quel volume horaire ? Sur le volume complémentaire d'heures-prof attribué en fonction de l'effectif de la classe ? C'est en moyenne 2,75 heures par semaine, ce qui correspond à peine

à la moitié du volume horaire cumulé de français et maths.

Une ineptie pédagogique avec une efficacité quasi nulle.

OPTIONS

On annonçait également des options proposées aux élèves pour la rentrée 2024 dans tous les lycées professionnels. Cette « belle » mesure semble avoir été oubliée en route.

« Ouvrir des options pour encourager les ambitions », encore un slogan sorti du chapeau présidentiel qui se transforme en lapin crevé.

SEPTEMBRE

TRONC COMMUN À TOUS LES ÉLÈVES

22 semaines d'enseignements généraux et professionnels avec CCF + 6 semaines de PFMP /// Présentation à la rentrée de septembre des 2 parcours aux élèves et aux familles /// Mise en place de la fiche dialogue avec la famille sur le choix d'un des deux parcours /// Constitution d'une équipe projet dédiée à la mise en œuvre des 2 parcours avec notamment des enseignants volontaires.

MARS

Fin des vœux Parcoursup

MARS-AVRIL

Entretien avec les familles sur le choix du parcours à la suite du conseil de classe du 2d trimestre

DÉBUT MAI

Épreuves ponctuelles et terminales à l'exception de la PSE et de l'oral de projet

MI-MAI

Parcours différenciés au choix – 6 semaines

PRÉPARATION À LA POURSUITE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

Enseignement : 25h /// Enseignements professionnels et éco-gestion ou éco-droit : 10h /// Français, histoire-géo et EMC : 3h /// Mathématiques/physique-chimie : 3h /// Langue vivante A/B : 2h /// EPS : 2h /// Autres enseignements selon le choix de l'établissement : 5h

Travail personnel de l'élève au lycée inscrit dans l'emploi du temps : 5h /// Des temps d'immersion/observation en entreprise ou dans le supérieur peuvent être envisagés /// Des fiches synthétiques sont proposées par l'inspection générale – voir le site eduscol : <https://eduscol.education.fr/3954/cursus-renove-preparant-au-bac-pro>

QUEL SERA L'EMPLOI DU TEMPS SCOLAIRE POUR CES 6 SEMAINES ?

Par principe, les enseignants d'une classe assurent les enseignements pour leur classe, mais une organisation plus transversale, pour plusieurs classes à l'échelle de l'établissement, est envisageable en fonction des projets et des effectifs concernés par ce parcours.

PRÉPARATION À L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Une ou plusieurs séquences de PFMP /// Différents lieux sont possibles /// Allocation de 600 € pour l'élève si convention tripartite signée – payée au jour effectif /// Si pas de convention signée : intégration de l'élève dans l'autre parcours /// Désignation d'un professeur référent

Suivi à des fins non certificatives pour vérifier la conformité de la PFMP en rapport avec les attendus définis par la convention, les activités réalisées et le respect du cadre légal, accompagner la prise de recul des élèves dans l'action en milieu professionnel.

Temps de regroupement de quelques jours possible pour préparer les épreuves de PSE et oral de projet.

FIN JUIN

Épreuves ponctuelles de PSE et de l'oral de projet : la différenciation des parcours induit de fait une inégalité de préparation de ces deux épreuves terminales.

Cette nouvelle organisation ubuesque de la classe de terminale est un non-sens pédagogique, logistique et organisationnel.

Concrètement, ce sont les équipes sur le terrain qui vont être une fois de plus en première ligne pour « bricoler » des « recettes maison » différentes dans chaque LP pour.. la fin des diplômes nationaux ?

L'ADAPTATION DE L'OFFRE DE FORMATION POUR PRÉPARER L'AVENIR PROFESSIONNEL DES JEUNES

Dans une récente audience, le Haut-commissaire à l'Enseignement et à la Formation professionnels nous annonçait un renouvellement de 5,7 % des formations cette année. Il projette un rythme équivalent pour les 3 prochaines années scolaires. C'est donc 1/4 des formations professionnelles qui seront touchées à l'horizon 2027.

POUR QUEL OBJECTIF ? POUR QUELLE FINALITÉ ?

Répondre à la seule problématique des métiers en tension ne permettra pas d'offrir un véritable horizon professionnel à la jeunesse qui s'engage dans l'apprentissage d'un métier.

Et si enfin on s'attaquait aux véritables enjeux d'une formation professionnelle variée et de qualité :

- la création de nouveaux diplômes, avec la mise en place d'assise nationale sur les métiers de demain ;
- l'arrêt du financement tous azimuts de l'apprentissage avec le rééquilibrage vers le LP ;
- la fin de la concurrence apprentissage par des officines privées, souvent

QUELS ENSEIGNEMENTS SERONT DISPENSÉS ?

27 heures hebdomadaires de cours (+ au moins 10 heures annuelles de vie de classe) selon la répartition suivante :

	Volume horaire hebdomadaire
1) Consolidation des attendus de fin de cycle des approfondissements préparation à la classe de seconde (C'est quoi ? C'est qui ?)	
Français	3,5
Histoire-géographie et enseignement moral et civique	2,5
Mathématiques	3,5
Sciences et technologie	3
Langues vivantes A et B	4
Enseignements artistiques	1,5
Education physique et sportive	2
2) Enseignements méthodologiques et préparatoires à la suite du parcours (a)	7

(a) Pour les élèves ayant été admis en seconde professionnelle, ces enseignements méthodologiques et préparatoires à la suite du parcours sont articulés avec les enseignements et la dimension professionnelle du parcours envisagé, pouvant inclure des séquences d'observation en milieu professionnel.

hors de contrôle ;

- de vrais moyens pour remettre à niveau les élèves qui n'ont pas les bases indispensables ;
- permettre une orientation choisie et non subie.

QUELS ÉLÈVES CONCERNÉS ?

Rentrée 2024 : pour des élèves volontaires qui n'auront pas obtenu le DNB (diplôme national du brevet), mise en place dans un lycée expérimental par département.

Rentrée 2025 : pour tous les élèves de 3e admis en seconde (G, T ou professionnelle) qui n'auront pas obtenu le DNB.

À l'issue de la classe préparatoire à la classe de seconde, les élèves poursuivent en 2025-2026 leur scolarité dans la formation et l'établissement dans lesquels ils avaient initialement été admis par Affelnet, mais un changement de voie d'orientation peut être réalisé, en fin d'année, sur demande écrite des représentants légaux ou de l'élève majeur, après avis du conseil de classe.

Les élèves inscrits en CAP ou en apprentissage (CAP ou bac pro) ne seront pas concernés par ce dispositif. C'est encore une fois pousser les jeunes en dehors de l'École et donner l'instruction publique aux officines financières privées !

Le ministère n'a rien inventé, et il a juste mixé le programme de la classe de 3e prépa-métiers avec celui du PAPS (pôle d'accompagnement à la persévérance scolaire).

L'horaire hebdomadaire sera moindre quelles que soient les disciplines, comparé à celui des 3e classiques et même des prépa-métiers. Par exemple, c'est seulement 3 heures de français qui sont annoncées au lieu de 6, alors que sur le terrain, on le sait, ces jeunes ont besoin de disciplinaire.

Des heures d'aide personnalisée sont prévues tout comme des stages, mais sans aucune précision.

Le DNB devient un pallier « concours / projet » d'enfants de 14 ans ! C'est aussi tarir voire faire disparaître les 3e prépa-métiers à moyen terme tout comme les classes de CAP sous statut scolaire ! ...

Avec cette classe préparatoire à la seconde, les collèges garderont en leur sein les 3e, expliquant aux familles que si l'année se déroule mal, il y aura toujours cette solution de prépa seconde plutôt qu'une 3e prépa-métiers pourtant sollicitée par les familles.

Par ailleurs, il y a fort à craindre qu'à l'issue du DNB, les plus en difficulté refuseront de faire à nouveau une année pour entrer en bac pro ou seront rapidement décrocheurs, « dégoûtés de l'école ». L'apprentissage apparaîtra comme la solution miracle. Mais pour les plus fragiles socialement, sans réseau, il sera bien difficile de trouver un apprentissage à ce niveau d'études et avec le label « échec » (sans DNB).

Combien seront-ils dans cette situation sur les 47 000 jeunes qui échouent au DNB et souhaitent s'orienter en LP ? Pour la première fois, dans l'École de la République, le brevet des collèges devient un cap à franchir pour entrer en classe de seconde. Pour le SNETAA, cette prépa-seconde, c'est NON !

Le SNETAA dénonce donc la mise en place de cette seconde « prépa lycée », annonciatrice une nouvelle fois de la ségrégation sociale et scolaire d'une partie des jeunes du pays, alors qu'il faudrait au contraire, mettre en place la cohésion de la société de demain.

CONCLUSION

À la rentrée scolaire 2024, le déploiement de la réforme du lycée professionnel va continuer à se faire à marche forcée.

Alors, cette réforme se fait-elle dans l'intérêt des élèves ?

Une seule certitude, elle a été rejetée à l'unanimité par l'ensemble des acteurs de la voie professionnelle dans toutes les instances, y compris par les régions et les patrons.

Le SNETAA-FO refuse le démantèlement de la voie professionnelle sous statut scolaire.

Il refuse également les discours de façade pour justifier une réforme qui nuit aux élèves déjà fragilisés scolairement et socialement, c'est une réforme qui dégrade encore davantage les conditions de travail des PLP et des équipes éducatives.

Le SNETAA-FO se bat pour la construction collective d'un vrai projet ambitieux pour le lycée professionnel. Pour gagner ce combat, nous avons besoin de la mobilisation de tous !



CMO, CLM ET CLD POUR S'Y RETROUVER

De plus en plus de collègues sont en souffrance pour des raisons de santé, d'événements difficiles de la vie ou parfois à cause d'une institution maltraitante. Ces collègues peuvent bénéficier alors d'un congé maladie. Dans un certain isolement, nos collègues s'interrogent sur leurs droits à congés comme aux conséquences sur leur carrière.

POUR RAPPEL : le congé « maladie » est un droit si la situation le nécessite. Il ne faut pas hésiter à s'arrêter quand il est encore temps car, trop souvent, nous éprouvons un sentiment de culpabilité parfois attisé par la hiérarchie, en « abandonnant » prétendument les élèves. Pour accomplir sereinement nos missions, il faut d'abord aller bien physiquement et psychologiquement !

LE CONGÉ DE MALADIE ORDINAIRE (CMO)

Si vous êtes en activité ou en détachement, vous pouvez être en CMO lorsque la maladie vous met dans l'impossibilité d'exercer. Vous devez adresser à votre administration un avis d'arrêt de travail établi par un médecin dans les 48 heures. Cet avis d'arrêt de travail indique la durée probable de votre incapacité de travail. La durée du CMO peut être d'un an maximum pendant une période de 12 mois consécutifs, rémunérés à plein traitement pendant 3 mois (90 jours), puis à demi-traitement pendant 9 mois (270 jours). Les droits à plein ou demi-traitement sont décomptés, pour chaque jour d'arrêt de travail, en fonction des jours d'arrêt à plein ou demi-traitement déjà accordés au cours des 12 mois précédents.



Important à savoir : chaque nouvel arrêt de travail fait l'objet d'un jour de carence non rémunéré. En étant en CMO pendant 12 mois consécutifs, vous ne pouvez reprendre votre travail qu'après avis favorable du conseil médical.

Le temps passé en congé de maladie ordinaire est sans effet sur vos droits à avancement (d'échelon et de grade) ni sur votre retraite.

LE CONGÉ DE LONGUE MALADIE (CLM)

En cas de maladie invalidante qui nécessite un traitement et des soins prolongés, vous pouvez être en CLM, que vous soyez titulaire ou stagiaire. Les maladies ouvrant droit à un CLM sont fixées par arrêté (voir arrêté du 14 mars 1986 relatif à la liste des maladies donnant droit à l'octroi de congés de longue maladie). Toutefois,

cette liste n'est pas limitative : un CLM peut être accordé pour d'autres maladies après avis du conseil médical. La mise en CLM peut intervenir à votre demande ou à la demande de l'administration si votre état de santé peut justifier votre mise en congé. La durée du CLM est de 3 ans maximum ; il peut être utilisé de façon continue ou discontinue, accordé ou renouvelé par périodes de 3 à 6 mois. Sa durée est fixée par l'administration sur proposition du conseil médical.

IMPORTANT À SAVOIR : si la demande de CLM est présentée pendant un congé de maladie ordinaire (CMO), la première période de CLM part du jour de la première constatation médicale de la maladie. Le CMO est requalifié en CLM. Si vous avez bénéficié d'un CLM de 3 ans, vous ne pouvez bénéficier d'un nouveau CLM qu'à la condition d'avoir repris vos fonctions pendant au moins 1 an. Votre traitement indiciaire

est versé intégralement pendant 1 an, puis réduit de moitié les 2 années suivantes. Certaines mutuelles peuvent vous verser un complément de salaire appelé « allocations journalières » (salaire + complément = environ 77 % du traitement brut). Le temps passé en congé de longue maladie est sans effet sur vos droits à avancement (d'échelon et de grade) ni sur votre retraite.

LE CONGÉ DE LONGUE DURÉE (CLD)

Vous pouvez bénéficier d'un CLD si vous souffrez d'une des maladies suivantes, en étant dans l'impossibilité d'exercer vos fonctions : cancer/déficit immunitaire/maladie mentale/tuberculose/poliomyélite. Le CLD est accordé à la fin de la première année de CLM rémunérée à plein traitement. Deux situations peuvent se présenter : soit vous restez en CLM soit vous passez en CLD. Si vous avez épuisé vos droits à l'année rémunérée à plein traitement d'un CLM, vous pouvez basculer directement en CLD ; dans ce cas, votre première année de CLM rémunérée à plein traitement est alors reconsidérée comme une année de CLD. L'administration vous accorde la prolongation de votre CLM ou un CLD après avis du conseil médical. Le CLD peut être utilisé de façon continue ou discontinue, accordé ou renouvelé par périodes de 3 à 6 mois. Sa durée est fixée par l'administration sur proposition du conseil médical. Votre traitement indiciaire vous est versé en totalité pendant 3 ans, puis réduit de moitié les 2 années suivantes.

IMPORTANT À SAVOIR : si vous obtenez la prolongation de votre CLM, vous ne pouvez alors plus bénéficier d'un CLD pour la même pathologie tant que vous n'avez pas repris vos fonctions au moins 1 an entre la fin de votre CLM et le début du CLD. La durée maximale du CLD est fixée à 5 ans. Vous ne pouvez pas obtenir plusieurs CLD, au cours de votre carrière, pour la même catégorie d'affections.

ATTENTION ! Contrairement au CLM, dans le cas d'un CLD, vous perdez votre poste. Le temps passé en congé de longue durée est sans effet sur vos droits à avancement (d'échelon et de grade) ni sur votre retraite.

Vous avez des questions sur les congés maladie ? N'hésitez pas à joindre le SNETAA-FO dans votre académie ou le secteur « relation adhérents » à relation.adherent@snetaa.org ou au 01 53 58 00 34 !

EPI

UNE OBLIGATION DE L'EMPLOYEUR

En tant que représentant de l'Etat et responsable de la sécurité des biens et des personnes, le chef d'établissement a une responsabilité importante dans la protection des agents, même s'il n'est pas employeur. Attention ! les enseignants ne sont pas exempts d'une responsabilité envers les élèves, ils sont tenus de vérifier que l'utilisation des machines ne leur fait pas courir un risque et qu'ils portent les équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires.

Le principe des EPI est posé à l'article R4321-4 du code du travail : « L'employeur met à la disposition des travailleurs, en tant que de besoin, les équipements de protection individuelle appropriés et, lorsque le caractère particulièrement insalubre ou salissant des travaux l'exige, les vêtements de travail appropriés. Il veille à leur utilisation effective. » Ces équipements ne représentent pas un avantage en nature.

Ces « dispositifs ou moyens destinés à être portés ou tenus par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ou sa sécurité » visent non seulement les risques avérés mais aussi ceux « susceptibles » d'advenir. Ces risques doivent être listés au sein du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) que l'employeur doit établir et mettre à jour régulièrement à l'aide en particulier des registres danger grave et imminent et santé et sécurité au travail ou encore grâce aux retours des enseignants concernés. L'employeur a également une obligation de formation pour prévenir les risques. Les derniers chiffres remontés montrent malheureusement que trop peu d'établissements en sont dotés et les mettent à jour. Il s'agit pourtant de la première étape nécessaire pour dé-

terminer quels EPI doivent être fournis aux enseignants. Le SNETAA-FO exige que chaque LP possède un DUERP mise à jour ; il est impensable qu'en 2024, ce ne soit pas le cas.

Toutefois, les inspecteurs de santé et sécurité au travail, ou les inspecteurs du travail si nécessaire, sont tenus de visiter les établissements pour vérifier la conformité des machines et des équipements si la demande est effectuée. Ils remettent un rapport au chef d'établissement. Cela devrait déjà permettre de déterminer quels EPI doit fournir l'employeur pour travailler en toute sécurité en cas de blocage. La consultation de la formation spécialisée est normalement obligatoire également, même si dans les faits c'est rarement le cas. Elle peut exercer son rôle d'alerte à travers l'étude des registres si besoin. Les représentants du SNETAA-FO siègent dans beaucoup d'entre-elles ou à tout le moins les représentants de la fédération. Contactez-les si besoin !

D'une manière plus générale, les EPI assurent une protection auditive, une protection des yeux, de la tête, du corps, des mains et des pieds et une protection respiratoire. Ils doivent être utilisés conformément à leur conception, vérifiés et entretenus régulièrement par l'employeur, ou changés si besoin en cas de dépassement de la date limite d'utilisation ou de détérioration. Ils sont certifiés conforme, avec marque CE et accompagnés d'une notice claire en français. Le choix de l'équipement doit normalement se faire en concertation avec l'utilisateur. Et bien sûr, mais faut-il l'écrire à nouveau, ils sont fournis gratuitement.

Précision : pour les élèves, ces équipements sont habituellement considérés à la charge des familles et des aides doivent pouvoir être débloqués pour leur financement au sein des établissements. Pourtant, les accidents dans les ateliers sont considérés comme des accidents de travail. Beaucoup de LP prennent à la charge systématiquement certains EPI, un principe de précaution judicieux et nécessaire pour le SNETAA-FO.

On l'aura compris, une nouvelle fois le nerf de la guerre s'avère être le financement de ces EPI et les moyens mis à la disposition de l'établissement pour pouvoir l'assumer. Certains établissements, de manière abusive, et faute de moyens, renvoient

les enseignants vers le rectorat. En fait, lors de l'achat des machines-outils, l'établissement doit prévoir l'application des normes de sécurité et donc l'achat des EPI nécessaires. Le ministère précise même que les recteurs doivent en tenir compte dans les enveloppes qu'ils distribuent et que les EPI entrent également dans les dépenses d'« achat, location et entretien de matériels et de biens d'équipement pédagogiques et professionnels » prévues par la circulaire n° 2007-031 du 5 février 2007 sur la taxe d'apprentissage. Et on mesure ici les conséquences néfastes pour les LP de la réduction de la taxe entraînée par la loi Pénicaud. Les dotations du Conseil régional peuvent de même être utilisées en ce sens. Les possibilités sont donc multiples, mais à minima la dotation de fonctionnement prévoit ces achats même s'ils ne sont pas fléchés précisément, charge au chef d'établissement de dégager cette ligne budgétaire ou d'aller réclamer des fonds nécessaires à assurer la sécurité des personnes.

La question des EPI est complexe, la législation également mais le principe est clair : c'est du ressort de l'employeur. Si vous rencontrez des difficultés pour obtenir ces équipements de protection ou à déterminer lesquels devraient vous être fournis, contactez le représentant du SNETAA-FO de l'établissement ou départementale voire académique. Ils vous aideront à faire valoir vos droits. La sécurité des personnels dans les LP est une priorité pour le premier syndicat de l'enseignement professionnel.



FAIRE PAYER LA DETTE PAR LES RETRAITÉS ?

La récente dégradation de la note de la France par l'agence de notation S&P de « AA » à « AA - » implique pour l'État l'obligation de faire des économies dans son budget.

Ces économies doivent-elles concerner particulièrement les retraités ? Certains économistes suggèrent de regarder du côté des retraités qui auraient un niveau de vie en moyenne plus élevé que celui de l'ensemble de la population alors qu'ils n'ont plus à rembourser d'emprunts pour leur maison, d'enfants à élever et qu'ils ont souvent des économies importantes. De plus si on compare avec les autres pays européens, leurs retraites feraient partie des plus importantes versées...

Les retraités français, avec 21,5 % des habitants de notre pays, représentent une part sans cesse croissante de la population. En 2021, leurs pensions correspondent à 13,5 % du PNB, ce qui, selon l'INSEE¹, est plus élevé que nombre de pays européens comme l'Allemagne (12,2 %), mais moins que l'Espagne (13,9 %), par exemple.

Le taux de remplacement brut de la pension² selon l'indicateur de l'OCDE³ est de 57,8 % en France en 2022, bien au-dessus de celui de l'Allemagne, (44,5 %) et de la moyenne européenne (50,7 %). Mais le même indicateur précise aussi que le

1. INSEE Données annuelles de 1995 à 2021 Dépenses de pension dans l'Union Européenne

2. Le taux de remplacement brut de la pension se définit comme les droits à retraite bruts divisés par le salaire brut. Il rend compte de la manière dont un système de retraite assure un revenu aux retraités en remplacement de leur salaire, principale source de revenu avant leur départ en retraite. Cet indicateur est mesuré en pourcentage du revenu avant la retraite, par sexe

3. OCDE (2024), Taux de remplacement bruts des pensions (indicateur)

taux français est loin derrière celui de la Grèce (80,8%) par exemple. On le voit : rien d'extraordinaire entre les retraités français et les autres retraités européens.

Pour le gouvernement Attal, la part des retraites dans le budget est de 338 milliards d'euros. Pour François Ecalle, ancien magistrat à la Cour des comptes, la solution la plus simple serait de ne pas indexer totalement les pensions sur l'inflation. Elles ont été revalorisées de 5,3 % au 1er janvier, ce qui a coûté plus de 14 milliards d'euros. Les pensions indexées sur un point de moins que l'inflation, on aurait fait une économie de 3 milliards.

Or, depuis la Libération, les retraites sont revalorisées annuellement en fonction de l'inflation. La désindexation, elle, qui a été parfois mise en œuvre par le pouvoir – dernièrement de 2019 à 2021 – amène à ne plus augmenter les pensions parallèlement à l'augmentation des prix à la consommation.

Les retraites ont même été gelées – en 2014 et en 2016. Ces deux phénomènes désindexation et gel des retraites ont pour conséquence une baisse mécanique du pouvoir d'achat des retraités, mais présentent l'avantage de faire faire des économies à l'État. La notion de désindexation a de nouveau été proposée fin février par l'actuel ministre des Comptes publics, Thomas Cazenave, et réfutée aussitôt par le Président de la République, lors du

Conseil des ministres qui a suivi. Ce qui ne rassure qu'à moitié : la préparation du projet de loi de financement de la sécurité sociale 2025 devait être étudiée par le Parlement après les élections européennes de juin mais la récente dissolution de l'Assemblée nationale rebat les cartes.

Pour le SNETAA, les consommateurs que sont les retraités paient déjà leurs produits (fruits et légumes...) en grande surface beaucoup plus cher qu'avant. Chacun sait aussi que l'énergie, le chauffage, les transports ont progressé de 25 % entre novembre 2021 et novembre 2023. C'est inacceptable. Dans le même temps, les retraités doivent doubler leur participation des franchises médicales, mais, à la différence des autres patients, bon nombre d'entre eux ont de petites retraites et certains ne se soigneront plus faute de moyen. C'est encore inacceptable.

Le SNETAA constate que les économies se font sur le dos des populations défavorisées et de retraités, alors que, dans le même temps, les exonérations de cotisations sociales atteignent 70 milliards d'euros, d'une part, et que le transfert de compétence de la sécurité sociale vers les complémentaires santé se traduit par une augmentation forte des tarifs de ces dernières, d'autre part. C'est toujours inacceptable !

Désindexer les pensions de retraite pour rééquilibrer la dette de l'État est donc inacceptable !



RBDE

LE MIROIR

AUX ALOUETTES

A grands renforts de publicité il y a maintenant un an, le ministère de l'Éducation nationale lançait une campagne de recrutement de nouveaux personnels, les « responsables du bureau des entreprises » (RBDE), pour faciliter, améliorer et développer la relation lycée professionnel-entreprise, une mission qui était parfaitement remplie par nos collègues DDFPT.

Le SNETAA-FO suit de très près la situation des RBDE et le constat est alarmant sur de nombreux points. Il est urgent que le ministère revoie sa copie. En effet, les collègues RBDE devaient être recrutés à l'externe, par les chambres consulaires, les fédérations professionnelles, les opérateurs de compétences, entreprises, agences d'intérim, etc. À défaut, cette mission pouvait être exercée par des enseignants, des administratifs, etc. Pour ces derniers, les difficultés peuvent paraître moindre car il faut encore analyser les situations individuelles car les fonctions sont tout-à-fait inédites et les conditions de travail bien différentes de ce que ces personnels ont connu.

Mais pour les RBDE recrutés à l'externe (ils constituent la majeure partie du contingent), des questions liées aux



RBDE : RESPONSABLE DU BUREAU DES ENTREPRISES.

droits individuels se posent : quel type de contrat ? quelle grille de rémunération ? On constate une grande anarchie d'une académie à l'autre et ce malgré la loi du 12 mars 2012 qui doit garantir les mêmes conditions de rémunération pour tous les personnels, et la loi du 6 août 2019 qui elle devait « promouvoir un dialogue social plus stratégique, efficace et réactif, dans le respect des garanties des agents publics, transformer et simplifier le cadre de gestion des ressources humaines pour une action publique plus efficace, simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics ». Sic.

Nous sommes très loin de ce monde idyllique : 1 300 RBDE recrutés pour 1 300 situations différentes ! Dans telle académie, ils sont recrutés avec des contrats « contractuels enseignants », dans telle autre avec des contrats « contractuels administratifs » et rémunérés sur des grilles de salaires et des indices qui n'existent pas ou même parfois sur des grilles d'avant 2012 ! De plus, beaucoup

de RBDE viennent d'apprendre que leurs contrats « Éducation nationale » seraient à la rentrée prochaine transformés en contrats « GIP » (groupements d'intérêt public). Le SNETAA-FO ne peut pas laisser faire sans que le ministère nous donne des explications et éclaircisse ces situations.

Le SNETAA-FO tire la sonnette d'alarme sur ces pratiques de recrutement d'un autre temps. Nos revendications pour nos collègues RBDE sont les suivantes : uniformisation dans toutes les académies des contrats de recrutement, grille de salaire identique partout, création d'un concours RBDE, mise en place de vrais moyens de fonctionnement.

Les RBDE demande une vraie reconnaissance de leurs fonctions avec de vraies garanties. Le SNETAA-FO invite tous ces collègues à nous rejoindre. Responsables du bureau des entreprises, ne restez pas seuls : n'hésitez plus, contactez le SNETAA-FO et ensemble, nous ferons avancer vos revendications !

DEVENIR

DDFPT

Si vous souhaitez exercer les missions de DDFPT à la rentrée 2025, vous devez au préalable obtenir l'habilitation à exercer ces missions. Cette procédure est mise en place par les académies, en début d'année scolaire. **SONT ÉLIGIBLES :**

- les PLP, certifiés et agrégés titulaires justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans l'enseignement ou la formation ;
- les PLP ayant déjà obtenu l'habilitation à exercer les fonctions de DDFPT et dont l'habilitation arrive au terme de sa validité (3 années scolaires). Ne

sont pas concernés les PLP ayant déjà la qualité de DDFPT et qui ont obtenu un poste de DDFPT par le mouvement ;

- les enseignants dont les compétences correspondent ou se rapprochent de celles décrites dans le référentiel métier de la circulaire n° 2016-137 du 11 octobre 2016 (paragraphe B).

Les PLP contractuels sont exclus du dispositif. Les candidats reconnus aptes à exercer la fonction de DDF sont inscrits sur une liste (vivier) pour une durée de trois ans ; ils pourront participer, en novembre 2024, au mouvement spécifique

national s'ils souhaitent obtenir un poste.

La circulaire relative aux fonctions et missions des DDFPT précise le contenu du dossier de candidature : un CV, une lettre de motivation, un document dans lequel sont consignés les éléments d'un projet relatif à l'exercice des fonctions de DDFPT et l'avis de l'inspection sur les compétences du candidat. Le PLP DDFPT peut exercer en Ip, lycée général et technologique, lycée polyvalent ou EREA. Il doit appréhender un référentiel de certification des diplômes, identifier les différentes voies de formation, connaître les spécificités des champs professionnels et des formations technologiques et professionnelles.

Une question sur la fonction de DDF ? un conseil pour préparer l'habilitation ? Contactez le SNETAA ! Le SNETAA accompagne les PLP, le SNETAA défend les PLP DDFPT !

VIE SCOLAIRE À L'IMPOSSIBLE... NUL N'EST TENU...

L'extension des missions et le chevauchement sur des domaines qui ne sont pas ceux de la vie scolaire sont les éléments de tensions et d'incompréhension entre les assistants d'éducation et les agents de la région notamment lors de la pause méridienne. Derrière la nécessité de s'entraider entre services, la réalité est une aide unilatérale d'un service envers l'autre et une litanie douloureuse des assistants d'éducation (AED) sursollicités. « Est-ce à nous de passer la carte en cas d'oubli des cartes ? Est-ce à nous d'enlever les pichets des tables ? Est-ce à nous d'être à la desserte lorsque les élèves terminent leur repas ? Est-ce normal si je n'ai pas le temps de déjeuner ? Est-ce à nous de surveiller la quantité de nourriture et l'évitement des vols ? » Ruminations et ressentiment entre services s'installent là où la fossilisation d'une pensée recluse dans le déni de la réalité et de la considération de l'autre prévaut à l'étude des conditions de travail respectives, des besoins et du partage des missions.

Les AED ne sont pas des « pions », des objets déplaçables en permanence, infatigables, des surhumains. Ils participent à l'édification d'un climat scolaire serein en s'acquittant de tout ce qui permet à l'établissement de

fonctionner dans de bonnes conditions. Et ils le font remarquablement bien. Il faut donc dépasser l'échelle individualiste du secteur d'activité dans lequel chacun exerce pour s'engager vers une vision plus globale. Cela afin de créer des rapports de tolérance et de modifications dans les pratiques. La réaction affective qui suit l'absence du regard juste porté sur la charge de travail de l'autre rend les personnels impactés, fragilisés, diminués dans la motivation et la capacité d'agir.

Dans certains établissements, les AED sont au bord de l'épuisement physique et moral. Ils sont mêmes sollicités pour déplacer des tables, ré-agencer les salles de classe et doivent sur le même temps faire de l'accompagnement personnalisé, être dans les couloirs car des dégradations ont lieu, couvrir la responsabilité de gérer la salle de permanence... Passons l'ensemble des tâches qui parfois se superpose et entraîne un appel aux CPE avec un « j'ai demandé ça et ça n'a pas été fait ».

L'exaspération grondante et contenue des AED semble s'effiloche. Ils ouvrent les espaces d'une revendication légitime de reconnaissance et d'avancement dans leur statut. Il nous faut éviter la désertification observée chaque année dans les candida-

tures à un poste d'AED. L'atmosphère viciée dans certaines pratiques d'établissement envers les assistants d'éducation peut se muer en arrêtant ce dépôt de demandes gargantuesque qui converge en vie scolaire à tout moment et crée un empilement de tâches auquel les AED ne peuvent répondre.

Les assistants d'éducation sont aussi à mêmes de proposer, évaluer leurs pratiques, soumettre des idées régulatrices dans le fonctionnement de leur espace de travail : l'établissement. Chaque service doit s'interroger sur la place de l'autre, intégrer l'insuffisance en moyens humains et s'éloigner du « c'est la faute de », de l'accusation et de l'assignation dans des jugements hâtifs comme « ils ne font rien ». Il nous faut fabriquer du lien. Bâtir et non désinformer. Renverser les pratiques de pointage des manquements et penser aux freins qui n'ont pas permis l'accomplissement de telle ou telle demande. Ne pas rendre l'autre responsable du dysfonctionnement perçu mais penser collectivement, en solidarité. On peut toujours jeter les regards dans toutes les directions autres que soi lorsqu'il est noté une erreur, un oubli, une tâche semi-réalisée. Accepter avec humilité que chacun fait ce qu'il peut.

Le SNETAA défend les AED de la vie scolaire ; rejoignez-nous !

NOUVELLE CALÉDONIE

VERS UNE RENTRÉE ÉCHELONNÉE ?

Au moment où nous publions, la Nouvelle-Calédonie semble avoir retrouvé un calme relatif, après plus d'un mois de troubles. Pour l'instant, la réouverture des établissements scolaires est toujours prévue de façon échelonnée pour les élèves, qui, dans les lycées, sont attendus à partir du 24 juin. Mais le retour à l'école semble difficile avec des transports scolaires qui ne peuvent passer ou les cantines qui ne sont pas approvisionnées.

Pour les élèves du LP Attiti qui a été dégradé, une réaffectation totale dans d'autres établissements est prévue. Le SNETAA est bien pessimiste en ce qui

concerne l'avenir de ce LP emblématique, à forte concentration d'élèves de milieux défavorisés et a déjà commencé à alerter sur les conséquences désastreuses de sa fermeture définitive avec le risque de voir exploser le décrochage scolaire de ces jeunes déjà fragiles.

Le SNETAA a aussi alerté la DGESCO à Paris sur l'impossibilité pour les élèves des LP d'effectuer leurs PFMP réglementaires ; une circulaire devrait sortir rapidement permettant un aménagement du nombre de semaines exigées.

Le SNETAA-FO réitère tout son soutien aux personnels et aux élèves de Nouvelle-Calédonie.

UN CALENDRIER RÉUNIONNAIS POUR LE BAC PRO 2025 ?

Encore une conséquence de l'impréparation de la réforme « Macron » de la voie pro : les dates du bac pro, pressenties pour les 12, 13 et 14 mai 2025 tomberaient en pleines vacances scolaires réunionnaises !

Après avoir envisagé de changer le calendrier scolaire (qui concerne plus de 200 000 élèves, sans parler des personnels) pour 2 000 élèves de bac pro, proposition à laquelle le SNETAA était opposé, le ministère s'oriente maintenant vers un calendrier des épreuves terminales du bac pro propre à La Réunion.

Affaire à suivre !



POLYNÉSIE

UNE RÉFORME DE GRANDE AMPLEUR ?

Le mois dernier, le ministre polynésien de l'Éducation a rappelé les réformes envisagées qui seront discutées dès la rentrée 2024 pour une possible application à la rentrée 2025. Il veut lancer une vraie réflexion sur le calendrier scolaire qui devrait être plus en adéquation avec les saisons polynésiennes : cela augure-t-il d'un changement radical de calendrier

avec une année scolaire décalée comme en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna ?

Concernant les programmes, un enseignement plus développé de l'histoire et de la géographie du pays devrait être mis en œuvre, de même que l'enseignement obligatoire des langues polynésiennes de la maternelle à la terminale. Le SNETAA-FO et sa section polynésienne ne manqueront pas de suivre ces dossiers importants pour les élèves et les personnels.

BRÈVES

1. BAC 2024, C'EST PARTI !

Sur les 728 164 candidats au baccalauréat 2024, le quart passe un bac pro (environ 182 000 élèves dont 10 546 candidats libres). Le SNETAA souhaite bonne chance à tous les candidats et bon courage aux enseignants sollicités pour les surveillances et corrections !

2. LES GRILLES DE L'ISLV 2024 ONT PARU

Les grilles de l'indemnité spécifique liée aux conditions de vie locale (ISVL) 2024 que touchent les collègues en poste dans les établissements français à l'étranger ont été publiées au JO n° 113 du 16 mai 2024. Une fois encore, le SNETAA dénonce une revalorisation insuffisante, ne tenant pas compte du coût de vie réel de certaines zones du monde et de l'inflation galopante dans certains pays.

3. UNE NOUVELLE CARTE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE ?

Fin mai, la ministre de l'Éducation nationale annonçait vouloir revoir la carte des établissements prioritaires (REP et REP+), inchangée depuis 2015, pour la rentrée 2025. L'éducation prioritaire, en 2023, concerne 20 % des élèves scolarisés pour un budget d'environ 2,3 milliards d'euros.

Si le SNETAA n'est pas sûr que cela se fasse comme annoncé, il rappelle un de ses mandats prioritaires sur la question, à savoir le positionnement de tous les lycées professionnels en éducation prioritaire !

4. FORMATION DES ENSEIGNANTS : OÙ EN EST LA RÉFORME ?

La réforme des concours et de la formation initiale des enseignants qui seront donc recrutés à bac + 3 a été menée sans réel dialogue social. Les syndicats dénoncent, entre autres, le futur statut des recrutés à « bac + 3 ». Le SNETAA reste mobilisé sur cette question cruciale du recrutement.

05. UN LYCÉEN DE BAC PRO NOMMÉ CHEVALIER

Le fait est rarissime. Un élève en terminale bac pro cuisine scolarisé dans un lycée hôtelier de l'académie de Reims a été nommé chevalier national de l'ordre du Mérite pour avoir désarmé un agresseur au couteau à Dublin en novembre dernier, pendant son stage Erasmus. Belle reconnaissance pour ce lycéen professionnel à qui le SNETAA souhaite de réussir son bac haut la main !

LA DOYENNE DES ADHÉRENTES VIENT DE NOUS QUITTER

J'avais rencontré Paulette MARVIE, 102 ans, il y a quelques semaines. Nous avons rédigé un petit article qui est paru dans notre dernier journal académique. Elle conservait un avis très argumenté sur l'évolution des LP, elle qui avait connu tant de réformes, s'interrogeant sur le bien fondé de celles-ci.

Je suis allé lui remettre son journal en main propre le 3 juin, jour de ses 103 ans.

Malheureusement en arrivant sa nièce m'a fait part de son décès le jour même.

Elle était la doyenne des adhérentes du SNETAA-FO depuis les années 1950 sans interruption. Elle a commencé sa carrière à Sidoine Apollinaire avant de la poursuivre au LP de Chamalières.

À l'heure où le militantisme syndical est dans le flou, le SNETAA-FO peut s'enorgueillir d'avoir compté une adhérente ancrée dans nos valeurs.

Chaque année, début juillet, elle remplissait son bulletin et adressait son chèque de cotisation.

J'avais pu la remercier de son engagement jamais démenti.

Le bureau académique du SNETAA de CLERMONT-FERRAND a une pensée émue pour cette militante.

Au nom de tout le SNETAA nous adressons nos condoléances à sa famille et à ses proches.

Corinne Julien

LA REVUE DE PRESSE DES PLP

Le podcast qui décrypte l'actualité de l'enseignement professionnel !

RENDEZ-VOUS TOUS
LES MERCREDIS POUR
UN DÉCRYPTAGE INÉDIT
DE L'ACTUALITÉ DE
L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL.ÉCOUTEZ VOTRE PODCAST
SUR TOUTES LES
PLATEFORMES ET SUR
WWW.SNETAA.ORG/PODCAST

NOS VIES ADULTES

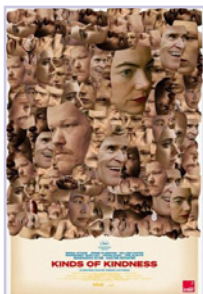
ALEXANDRE HILAIRE

À partir d'un film amateur tourné à la fin des années 90, lorsqu'il était élève au lycée professionnel de Tournon, en Ardèche, Alexandre Hilaire, le réalisateur de ce documentaire, est allé à la rencontre des élèves qui avaient participé à ce film. Ils sont aujourd'hui quadragénaires.

Quels adultes sont-ils devenus ? Quel regard portent-ils sur la filière professionnelle ? En miroir de ces retrouvailles, il rencontre également les élèves d'aujourd'hui et retourne entre les murs du lycée professionnel. Un film entre confessions et interrogations.

Produit par Habilis production, le documentaire est disponible jusqu'au 30 juin 2024 sur la plateforme de France TV.

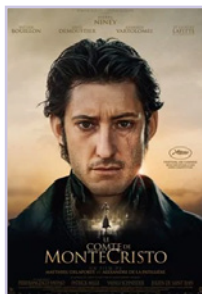
CINÉMA



KINDS OF KINDNESS

Une fable en triptyque qui suit : un homme sans choix qui tente de prendre le contrôle de sa propre vie ; un policier inquiet parce que sa femme disparue en mer est de retour ; et une femme déterminée à trouver une personne bien précise dotée d'un pouvoir spécial, destinée à devenir un chef spirituel prodigieux...

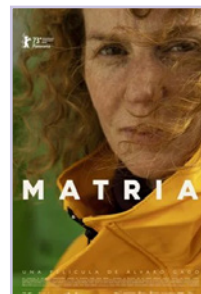
SORTIE LE 26 JUIN 2024



LE COMTE DE MONTE-CRISTO

Victime d'un complot, le jeune Edmond Dantès est arrêté le jour de son mariage pour un crime qu'il n'a pas commis. Après quatorze ans de détention au château d'If, il parvient à s'évader. Devenu immensément riche, il revient sous l'identité du comte de Monte-Cristo pour se venger des trois hommes qui l'ont trahi.

SORTIE LE 28 JUIN 2024



MATRIA

Dans un village galicien de pêcheurs, Ramona est ouvrière. Son usine est rachetée et les salaires sont à la baisse. Quand Ramona se rebelle contre cette ultime humiliation, elle est licenciée sur-le-champ. Prête à tout pour garantir l'avenir de sa fille, elle enchaîne alors les petits boulots à un rythme effréné... mais jusqu'à quand ?

SORTIE LE 03 JUILLET 2024

ADHÉSION 2024-2025 | PRÉ-SYNDICALISATION

Nom
Nom de jeune fille
Prénom
Date de naissance
Adresse
Code postal
Tel. fixe Tel. portable
Adresse e-mail

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

- Classe normale Hors classe Retraité
 Stagiaire Classe exceptionnelle
 PLP AED/EAP/AESH Contractuel
 CPE Sans solde DDFPT
Discipline : Autre :

VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE 2024/2025

- Lycée professionnel SEGPA (collège)
 Lycée polyvalent (SEP) EREA
 Autre :

Nom d'établissement :
Ville : Académie :

JE CALCULE MA COTISATION

Échelon Tarif Temps partiel

Cotisation : temps partiel x tarif =

-17€ SI COTISATION AVANT LE 14 JUILLET 2024

Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :

- OUI + 25 € (pour frais de traitement et de port)
 NON (merci de bien indiquer votre adresse mail)

À retourner dûment complétée et accompagnée de votre chèque au SNETAA-FO - 417 Les Bureaux de la Colline, 92213 SAINT-CLOUD Cedex

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1^{er} du mois.
Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

COMPTE À DÉBITER

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

Fait à :

Le :

Nom et adresse du créancier :
SNETAA-FO, 417 BUREAUX DE LA COLLINE
92213 SAINT-CLOUD CEDEX
N° identifiant créancier (ICS) : FR23ZZ540565

**N'oubliez pas de
JOINDRE VOTRE RIB AVEC
VOS CODES IBAN ET BIC !**

SIGNATURE (OBLIGATOIRE) :

UNE ADHÉSION DE

132 €



-66%

**DE CRÉDIT
D'IMPÔT**

COÛT RÉEL

44,88€

En signant ce formulaire mandat, vous autoriser le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 12 mensualités de septembre à août. Le nombre de prélèvements dépendra de la date d'adhésion. Ex : si vous adhérez en janvier, la cotisation compétente sera prélevée de février à août en sept fois.

TARIF MÉTROPOLÉ

ÉCH.	CLASSE NORMALE	HORS CLASSE	CLASSE EXCEPTIONNELLE	CONTRACTUELS	
				INDICE	COTISATION
1	132 €	276 €	324 €		
2	181 €	297 €	344 €	MOINS 450	81 €
3	188 €	308 €	355 €	450 À 500	114 €
4	224 €	330 €	373 €	500 À 700	140 €
5	232 €	349 €		+ 700	164 €
6	239 €	361 €			
7	251 €	368 €			
8	263 €		HE-A 1 : 395 € HE-A 2 : 411 € HE-A 3 : 433 €		
9	279 €				
10	301 €				
11	318 €				

COTISATIONS UNIQUES

SANS SOLDE	29 €
EAD/AEP/AESH	51 €
STAGIAIRES	99 €
RETRAITÉS TITULAIRES	151 €
RETRAITÉS CONTRACTUELS	51 €

POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

Une cotisation annuelle au SNETAA-FO de **132 € ne vous coûte finalement que 44,88 €** après déduction fiscale, soit **3,74 € par mois**. C'est l'équivalent de 4 baguettes de pain !

3,74 € =



Un syndicat, c'est comme la santé, on en prend soin. Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO !**

LIRE L'AP MAGAZINE

C'EST DÉJÀ AGIR



SOUTENEZ LE SNETAA-FO ET DÉFENDEZ L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL